

# INF® APL

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

INFO APL # 12

2023-05-18 / Vol. 48 No 12

### **NEGO 2023**



Nous profitons de cet INFO APL pour faire le point sur l'état des négociations. Malgré les propos du gouvernement qui prétend vouloir en arriver à une entente d'ici la fin de la présente année scolaire, les offres du gouvernement sont loin de répondre aux besoins exprimés par les personnes enseignantes.

### Matières sectorielles (conditions enseignantes)

#### Dépôt des offres patronales bonifiées - 5 avril :

La partie patronale, prétendant vouloir faire progresser la négociation vers un règlement rapide et mettre de l'avant des mouvements pour répondre aux objectifs des demandes syndicales, a déposé un document contenant, au mieux, des **précisions** sur son dépôt d'origine du 15 décembre 2022.



### À quel endroit la bonification se cache-t-elle?



Sans être exhaustif, voici quelques demandes de la partie patronale pour répondre aux trois préoccupations fondamentales des personnes enseignantes :

#### 1. ALLÉGER LA TÂCHE (Ce que la partie patronale demande)

- Encourager la prise en charge de cours et leçons en plus de ceux déjà confiés dans le cadre de la tâche éducative annuelle. (Demande n° 5)
- Réviser (lire « hausser ») le temps moyen d'enseignement au secondaire et à la formation professionnelle (FP). Plus précisément, la partie patronale propose plus d'enseignement dans ces secteurs, laissant ainsi moins de temps pour effectuer votre travail tel que la préparation, la correction, l'encadrement, la récupération, etc. (Demande n° 11)
- À la formation professionnelle (FP) et à l'éducation des adultes (EDA), permettre à l'employeur d'assigner les personnes enseignantes les soirs et les fins de semaine en retirant l'amplitude (à la FP) et en élargissant la semaine régulière de travail. (Demande n° 13)

## 2. AMÉLIORER LA COMPOSITION DES GROUPES (Ce que la partie patronale demande)

- Retirer tous les motifs de dépassement pour permettre de dépasser le nombre d'élèves maximum permis dans un groupe, peu importe la raison. Actuellement, les centres de services scolaires doivent se justifier en utilisant un ou plusieurs des quatre motifs permettant le dépassement. Bref, la partie patronale veut « un permis de polluer » en payant la compensation prévue dans la convention collective en cas de dépassement sans avoir à le justifier. (Demande n° 8)
- Abolir la pondération à priori de tous les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) intégrés dans les classes ordinaires. Concrètement, cela veut dire mettre la hache de façon significative dans la pondération à priori pour composer le groupe (Demande nº 9). Une demande qui est à 180 degrés de notre dépôt complémentaire sur la composition de la classe (Dépôt complémentaire 29 mars 2023).

#### 3. L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION (Ce que la partie patronale demande)

- Décider de l'affectation du personnel enseignant légalement qualifié à la guise de la direction, tout au long de l'année, sans se soucier de certaines règles habituelles comme l'ancienneté, prétextant que cela est au service de la réussite des élèves. (Demande n° 12)
- Convenir de moyens visant l'amélioration de la présence au travail et la déjudiciarisation des litiges en matière d'invalidité. Cela pourrait se concrétiser par une plus grande valeur de l'opinion du médecin désigné par l'employeur que celle du médecin traitant de la personne enseignante, selon les exemples transmis par la partie patronale. (Demande n° 17)
- Laisser les centres de services scolaires utiliser, à leur guise et sans obligation de consulter le CPE, les sommes du perfectionnement non utilisées pendant une année lors de l'année suivante, sans égard aux règles convenues localement. (Demande n° 3)

# Matières intersectorielles (Salaire, retraite, droits parentaux)



#### RÉGIME DE RETRAITE

Alors que le RREGOP est en pleine santé, le gouvernement veut économiser en réduisant ses versements pour la rente des travailleuses et des travailleurs.

Prétextant que la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le gouvernement veut réduire la rente et ainsi reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre.

Par exemple, le gouvernement demanderait à une personne qui a cumulé 35 ans de services d'attendre d'avoir atteint l'âge de 57 ans pour pouvoir quitter sans pénalité.

Le gouvernement préconise la <u>détention</u> plutôt que la <u>rétention</u>.

Pour plus de détails : <a href="https://www.frontcommun.org/infographie-la-retraite/">https://www.frontcommun.org/infographie-la-retraite/</a>

#### **SALARIALE**

Pour plus de détails : <a href="https://www.frontcommun.org/infographie-le-salaire/">https://www.frontcommun.org/infographie-le-salaire/</a>

#### LE JEU DE LA NÉGOCIATION

Depuis le dépôt des offres patronales, qui ont été longuement médiatisées, plusieurs personnes enseignantes nous ont fait part de leur déception et de leur sentiment de non-reconnaissance à l'égard de leur travail.

Nous vous encourageons à faire attention à tout ce que vous pourriez entendre. En temps de Négo, il y a beaucoup d'information et encore plus de désinformation véhiculée via les différents médias.

## POUR AVOIR L'HEURE JUSTE DURANT LA NÉGO, DE QUELLE FAÇON PUIS-JE M'INFORMER ?

L'APL a mis l'onglet « Négo 2023 » sur son site (lignery.ca).



#### **NÉGOCIATION, QUE PUIS-JE FAIRE?**

A) À tous les mardis : Port du brassardÀ tous les jeudis : Port du bandana





#### B) Je mets à mon agenda : manifestation du 10 juin à Québec (voir plus bas) :

Il est urgent de se mobiliser pour appuyer nos revendications. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de le faire en participant massivement à la manifestation du **10 juin prochain à Québec!** 

Pour que les choses changent, nous devrons être solidaires et envoyer un message clair au gouvernement, à savoir que ses propositions soi-disant bonifiées sont simplement le reflet de son insouciance, de son manque d'audace, de créativité et de sa gestion comptable de l'éducation au Québec.

#### C) Y aura-t-il des moyens plus lourds?

Pour le moment nous sommes au début de la négociation, mais selon l'évolution des échanges aux tables, nous verrons à intensifier nos moyens d'action le moment venu.

Un fossé important sépare actuellement les deux parties en ce qui a trait aux solutions qui doivent être mises de l'avant pour améliorer les conditions de travail et, incidemment, la réussite des élèves.

#### D) Les personnes déléguées des écoles et des centres :

Merci à toutes les personnes déléguées qui participent activement à vous informer et à déployer les moyens d'action dans les milieux. Pour le moment, une place importante est laissée aux communications et aux opérations commandos.

## GRANDE MANIFESTATION NATIONALE FSE - CSQ Le samedi 10 juin 2023

DEPARTS:	8 h 30 : LPP -	direction Québec
----------	----------------	------------------

8 h 45 : La Magdeleine – direction Québec

ARRIVÉE SUR LE SITE :

Rassemblement : Québec - Capitale-Nationale

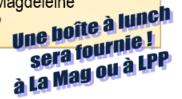
Évènement: 13 h 00 à 15 h 15 DÉMANTÈLEMENT: vers 15 h 15

RETOUR: 15 h 45: Québec - La Magdeleine

15 h 45: Québec - LPP

**INSCRIS-TOI!** 

Nom école \_\_\_\_\_



La famille est aussi invitée !

\*\*\* Une version papier de cette feuille d'inscription a été distribuée dans les écoles et les centres dans la semaine du 8 mai 2023.

Parce que nous tenons a ce que cette négociation apporte des changements au cœur de notre quotidien!